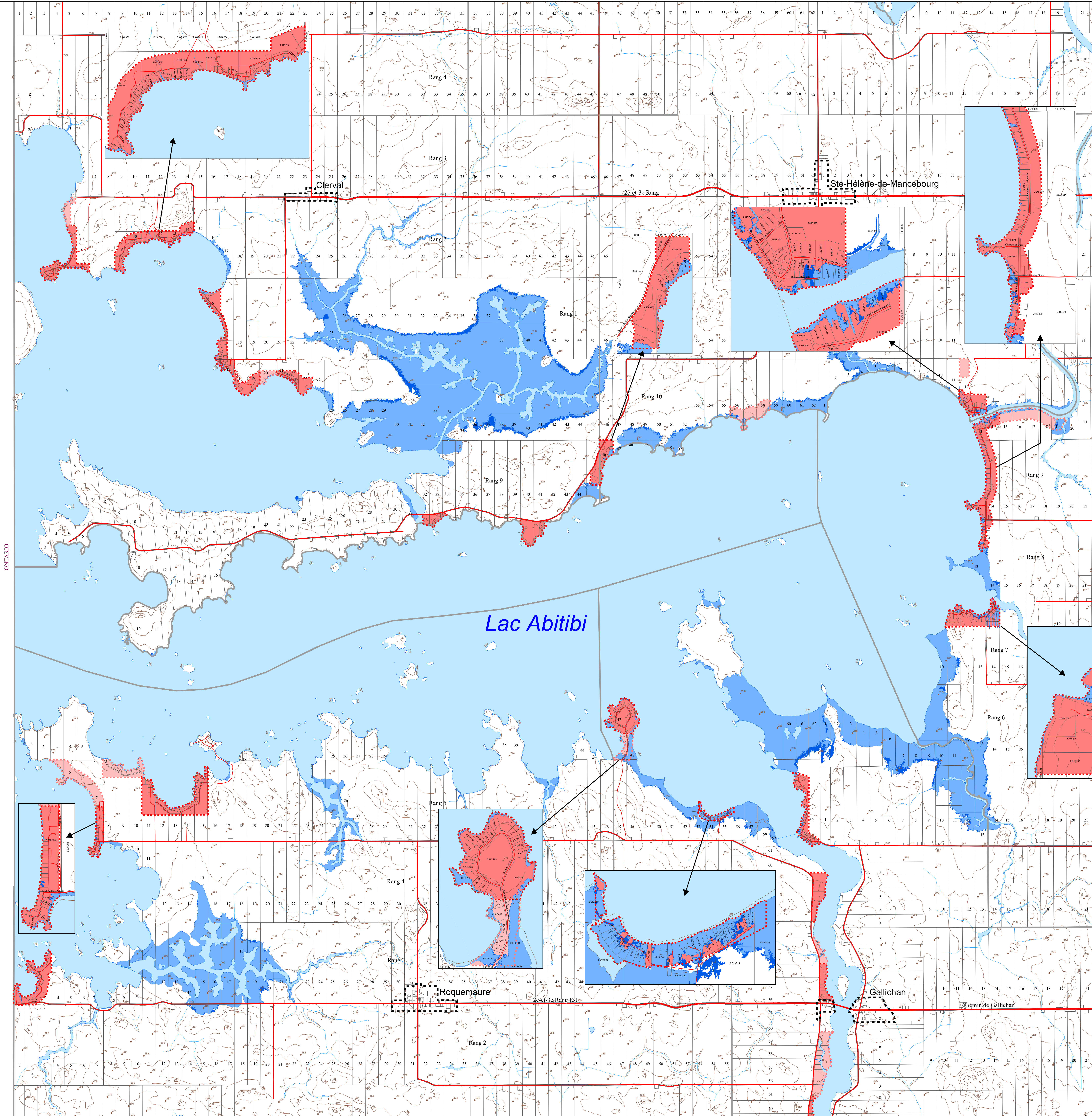


Règlement no 06-2020 Modifiant le SADR-04 Annexe G Zones inondables Lac Abitibi (Plan 4)

- Zones inondables 20 ans
 - Zones inondables 100 ans
 - Cadastre
 - Courbe de niveau (équidistance de 10 m)
 - Cours d'eau à débit régulier
 - Lac / Rivière
 - Limite municipale
 - Périmètre d'urbanisation
 - Point coté (en mètre)
 - Villégiature Consolidation
 - Villégiature Développement
 - Numéro civique
- Route**
- Nationale
 - Régionale
 - Collectrice
 - Locale
 - Accès aux ressources
 - Autre
 - Voie ferrée



RÉALISATION : MRC D'ABITIBI-OUEST
CARTOGRAPHIE : Brian Goulet
AVIS DE MOTION : 15 juin 2016
ADOPTÉ LE : 26 octobre 2016
ENTRÉ EN VIGUEUR LE : 17 mars 2017

MISE À JOUR :		
Modification adoptée le :	Entrée en vigueur le :	Nature de la modification
16 déc. 2020	26 fév. 2021	Règlement 06-2020

0 1 2 3 km

MÉTADONNÉES :
Projection : MTM Nad83 Fuseau 10
Sources : Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles
S.D.T.Q.
Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest
Toute reproduction pour vente est interdite
© Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite.